

LES NOUVEAUTÉS LÉGALES ET SOCIALES DE L'ANNÉE 2022

liées à la gestion du personnel

Retrouvez les principaux changements pouvant impacter la gestion quotidienne de vos collaborateurs

Mise à jour des repères de paie

Ce qui évolue

Augmentation du SMIC horaire brut de 0,9%

Évolution du barème de l'impôt sur le revenu (PAS/RAS) de 1,4%

Évolution des barèmes d'avantages en nature

Hausse de l'indemnité kilométrique de 10%



Ce qui n'a pas changé

Taux de cotisation AGS

(Association pour la gestion du régime de Garantie des créances des Salariés)

Plafond annuel de la sécurité sociale

Évolution du bulletin clarifié

Ajout du montant net des heures complémentaires/supplémentaires exonérées et son cumul annuel

Ajout du cumul annuel de l'impôt sur le revenu prélevé à la source

Ajout du cumul annuel du montant net imposable



Mesures d'aide aux entreprises

Activité partielle

Prolongation du régime social de faveur des indemnités complémentaires

Taux horaire minimum revalorisé par rapport à la hausse du SMIC



Autre mesure

Prolongation des arrêts dérogatoires, des exonérations de cotisations sociales et de l'aide au paiement

Amélioration du congé proche aidant

Élargissement des bénéficiaires

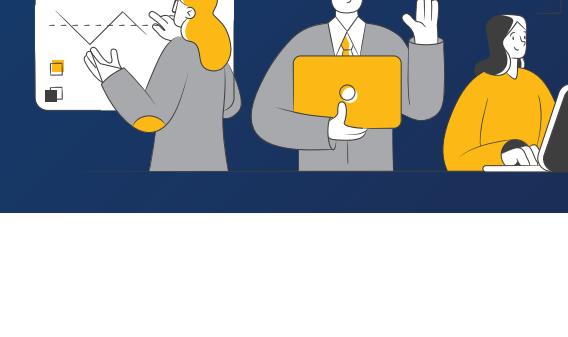
Revalorisation de l'allocation journalière



Contributions à la formation professionnelle et à la taxe d'apprentissage

Formation professionnelle

Fin du taux spécifique de contribution à la formation professionnelle des entreprises de travail temporaire (ETT) de 11 salariés ou plus



Taxe d'apprentissage

Sont exonérés : les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux relevant de la fonction publique hospitalière, les groupements de coopération sanitaire, et les groupements de coopération sociale et médico-sociale



Entrée des caisses de congés BTP et transport en DSN

Transmission des données à la caisse des congés via la DSN

Récupération des droits et cotisations congés

Déclaration des pourboires volontaires



Défiscalisation et exonération plafonnées et temporaires (jusqu'au 31 décembre 2023)

Rejoignez-nous sur

